

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES **DGAC**

FO
SNNA



HUMANISME
INDEPENDANCE
PROFESSIONNALISME

DU 23 AU 30 JUIN 2008

VOTEZ
FORCE OUVRIÈRE



HUMANISME INDEPENDANCE SOLIDARITE ET PROFESSIONNALISME



Depuis quelques années la DGAC et ses personnels doivent faire face à de fortes turbulences :

• **La volonté affichée de réduction des effectifs au sein de la Fonction Publique.** Cette réduction a été, jusqu'à présent, contenue par les organisations syndicales par le biais d'accords négociés au fil du temps, en particulier dans le cadre protocolaire DGAC ou licence. Ces accords concernent tous les agents de la DGAC en fonction dans ses différentes directions de métropole, des départements et territoires d'outre-mer et ceux affectés au BEA, à l'ENAC, à Météo France et au SEFA. En effet grâce à l'augmentation du trafic, aux besoins accrus liés à la Sécurité, à l'Environnement, à la nécessité de Capacité et à notre détermination nous avons pu démontrer les besoins en nombre de postes. De ce fait la DGAC a pu recevoir l'autorisation de la Fonction Publique et du Budget pour recruter dans toutes les catégories de personnels.

• **La séparation Opérateur – Régulateur** qui dès 2005 a contraint la DGAC à se réorganiser. Une deuxième réorganisation est en cours en 2008 prévoyant un regroupement en 3 Directions : **DCS, DSNA, DTA**. La DCS étant l'autorité de surveillance, la DSNA l'opérateur unique et la future DTA regroupant les autres directions existantes (DRE, DAST, DPAC...). Le Secrétariat Général est l'épine dorsale de ces 3 directions et joue un rôle transversal. Aucune mobilité n'a été exigée pour les personnels lors de restructurations. Les écoles SEFA et ENAC continuent à former les personnels techniques. L'intégrité de la DGAC semble maintenue mais rien n'est complètement acquis pour l'avenir de certains services (DTI par exemple).

• **La dimension européenne et bien entendu le FABEC.** Depuis les accords « ciel unique » de 1999 la commission européenne et les compagnies aériennes tentent de privatiser et de mettre en concurrence les services liés à la Navigation Aérienne. Sous prétexte d'améliorer la qualité du service et de réduire les retards (la France est le pays le plus survolé d'Europe et celui qui produit le moins de retards) leur but est de réduire les coûts tant au niveau des installations (réduction du nombre de centres en route) d'effectifs techniques, administratifs et ouvriers (externalisation de certaines tâches, réorganisation interne) pour préparer un FAB (bloc flexible d'espace) au sein duquel ils souhaitent fusionner les différents prestataires de la Navigation Aérienne ce qui reviendrait à faire disparaître la DSNA avec de graves conséquences pour les personnels.

Face à ces dangers FO agit à tous les niveaux de concertation pour contrer ce libéralisme qui n'apporterait que des réductions d'emplois, la disparition des différents statuts et une dégradation du service rendu.

Les principaux niveaux de concertations sont :

- A la DGAC dans les CTP centraux : CTP DGAC, DSNA, DO qui sont les instances où sont prises l'ensemble des décisions concernant l'organisation des services et des conditions de travail. FO est représenté avec droit de vote dans ces 3 CTP.
- Au sein du Ministère dans le cadre du CTP Ministériel où sont votées les modifications statutaires et indemnitaires concernant tous les personnels du Ministère donc ceux de la DGAC. Seuls trois syndicats sont représentés dont FO.

• Dans le cadre des instances européennes au sein de l'ETF qui regroupe les principaux syndicats européens représentant les personnels de l'Aviation Civile et qui est le partenaire social reconnu par la commission européenne. FO, membre actif depuis de longues années, défend un FAB coopératif permettant de mettre en commun les compétences de chacun pour développer de nouveaux systèmes, améliorer le service rendu dans le respect des droits et statuts des personnels de chaque état. On peut travailler en commun sans avoir un statut unique.

Dans tous les cas FO respecte dans le traitement des dossiers les valeurs suivantes :

- **Humanisme** : ce sont des hommes et des femmes qui rendent les différents services et occupent des emplois. Ces hommes et femmes ont ou peuvent avoir des contraintes liées à leur vie privée et ces contraintes doivent être respectées.
- **Indépendance** : FO n'est rattaché à aucun courant politique et ne perçoit aucune indemnité par d'autre voie que les cotisations des adhérents. Dans le cadre d'un accord appelé « modernisation du dialogue social » la DGAC met, en complément, à disposition des organisations syndicales certains outils de travail (local syndical, équipement de bureau). La totalité des représentants FO est composée de bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération autre que leur salaire d'agent de la DGAC. Ces conditions permettent d'agir en toute indépendance dans le cadre de l'action syndicale.
- **Solidarité** : FO recherche la cohésion et la solidarité entre les corps, les fonctions et les générations tant sur le plan de l'action sociale que sur le plan de la défense, de l'amélioration des statuts et des régimes indemnitaires ou retraites. C'est la pluralité des corps, les différences de parcours de chacun au sein d'un même corps, les différents métiers qui font la richesse de la DGAC.
- **Professionnalisme** : les dossiers DGAC sont très souvent techniques et complexes car ils doivent respecter de nombreuses contraintes : Sécurité, environnement, capacité auxquelles s'ajoutent, pour FO, le Service Public. La complexité des dossiers impose qu'ils soient traités avec professionnalisme pour être crédibles et respectés par la DGAC et les interlocuteurs ministériels et européens. Dans chaque cas nous recherchons le meilleur service pour l'utilisateur et demandons les moyens nécessaires tant sur le plan des effectifs que sur le plan technique : la sécurité et les conditions de travail ne se bradent pas et FO refuse toute compromission sur ces deux points.

Pour pouvoir défendre ces valeurs et les personnels les organisations syndicales doivent être légitimes et reconnues par l'Administration. Tous les 3 ans des élections professionnelles sont organisées et permettent de déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Grâce à cette représentativité les organisations syndicales peuvent siéger ou non dans les différents CTP nationaux, ministériels ou dans les instances internationales. Au mois de juin 2008 il y aura des élections au sein de la DGAC qui auront deux objectifs liés :



• **Constitution du CTP MEEDDAT.** Ce vote concernera environ 100 000 agents. Trois syndicats sont représentés au sein du CTP actuel. (FO a 5 sièges sur 15 soit environ 30% de représentativité). Le vote aura lieu sur sigle et les personnels voteront pour une organisation syndicale. Le vote se déroulera sur un seul jour le jeudi 26 juin. Les personnels absents (congrés, service, maladie, stages, etc...) pourront voter par correspondance. C'est l'Administration qui acheminera le matériel de vote pour ceux qui voteront par correspondance et tiendra ouverts les différents bureaux de vote. Ce vote est important car il permettra de composer l'instance la plus élevée du Ministère.

• **Constitution des différents CTP au sein de la DGAC.** Ce vote concernera environ 11 500 agents et permettra, en particulier, de renouveler la composition du CTP DGAC où sont représentés 5 syndicats (FO a 2 sièges sur 10 au sein du CTP DGAC). Conformément au décret de 82 concernant la représentativité au sein de la Fonction Publique la représentativité au sein de la DGAC se fait en additionnant les voix obtenues par les organisations syndicales aux différentes CAP nationales. Chaque organisation syndicale présentera des listes dans les CAP, CCP, CHS, pour les corps qu'elles représentent. Dans le cas de FO qui représente l'ensemble des corps de la DGAC (Fonctionnaires administratifs et techniques, Ouvriers, Contractuels) nous déposerons des listes dans chaque corps. Chaque agent pourra voter dans son corps pour la liste présentée quel que soit son grade ou son affectation. Les élections auront lieu du 23 au 30 juin inclus. Comme pour l'élection du MEEDDAT les agents absents pourront voter par correspondance.

Ces 2 élections sont très importantes car elles conditionnent la capacité des organisations syndicales à s'opposer au démantèlement de la DGAC, à des logiques comptables basées uniquement sur le profit et à peser fortement sur les décisions européennes. Rappelons-nous que sans l'action syndicale la commission européenne aurait validé en 1999 la mise en concurrence des services de la circulation aérienne qui aurait conduit à une « AGENCE » avec toutes ses conséquences néfastes sur les personnels (perte de statut et de garantie d'emploi, mobilité forcée, etc..) et sur les conditions de travail.

FO appelle l'ensemble des personnels à participer aux deux votes prévus en juin 2008. Il est important de voter car chaque voix compte pour se faire entendre. Isolés nous sommes plus vulnérables, regroupés nous sommes plus forts.



Force Ouvrière
Syndicat National
de la Navigation
Aérienne

Vincent BACHELIER
Jean-Luc KITTEY
Julien BOULICAULT
Jean-Pierre HENAULT

www.snafo.com

ELECTION DES AGENTS CONTRACTUELS 84-16

Liste nationale présentée par FORCE OUVRIERE

Dans cette période de profonds changements : réorganisations, réorientations, l'action syndicale menée par F.O. au sein de la DGAC et des instances européennes constitue une nécessité absolue. Cette force de proposition, de soutien et d'accompagnement est indispensable pour défendre les valeurs d'équité, d'équilibre et de progrès pour tous. C'est une volonté de rassemblement pour éviter l'isolement des agents contractuels.

Ce que nous avons déjà obtenu pour les 84-16 et les vacataires :

La reconnaissance du droit de vote en 1999. Les agents contractuels ont pu voter la première fois en 2000 pour élire leurs représentants en Commission Consultative Paritaire 84-16 (CCP). En 2000, FO syndicat majoritaire chez les agents contractuels, a signé les accords « SAPIN » dont est issue la loi de résorption de la précarité. Dans le cadre du protocole DGAC 2000, le SNNA-FO (seul syndicat confédéré à avoir engagé sa responsabilité) a obtenu une application active de la loi « SAPIN », la transformation d'emplois de vacataires (langue anglaise, pilotes d'échos radar) en emplois de contractuels. Puis en 2001, négociation avec la DGAC pour obtenir la rédaction des textes indispensables à l'ouverture de concours réservés. De 2002 à 2005 ouvertures et mise en oeuvre des concours réservés aux agents contractuels. 200 agents ont été titularisés grâce à l'action du SNNA-FO. En 2006, le SNNA-FO s'est battu pour obtenir, dans le protocole DGAC 2007-2009, une application active et équitable de la loi du 26 juillet 2005 (CDD/CDI) issue de la directive européenne 1999/70/CE. Ainsi, le SNNA-FO a négocié et obtenu un cadre de gestion en faveur des agents contractuels de la DGAC qui intègre de réelles perspectives de déroulement de carrière et un traitement équitable au regard des agents titulaires qui exercent les mêmes fonctions. Pour les 84-16, ce cadre de gestion est une avancée importante grâce à l'action du SNNA-FO et de vos représentants en CCP 84-16.

Ce que nous voulons obtenir pour les agents contractuels 84-16 et les vacataires :

La mise en place de mécanismes transparents en vue de garantir, pour l'ensemble des agents contractuels de la DGAC, la possibilité de postuler sur les postes de titulaires ouverts lors des campagnes de mutations pour une mobilité effective des non titulaires. De plus, le SNNA-FO demande qu'une prime mensuelle « retraite », de type NBI, soit mise en oeuvre dans le calcul de la rémunération des agents contractuels en activité à la DGAC, en prenant en compte l'ancienneté de ces agents.

Pour le SNNA-FO, ces revendications sont des priorités absolues.

Un nouveau protocole d'accord sera négocié en 2009, le SNNA-FO mettra tout en oeuvre pour garantir la reconnaissance et la place de tous les agents contractuels 84-16 et vacataires au sein de la DGAC. Les résultats des élections professionnelles seront déterminants pour la négociation protocolaire prévue en 2009.

**ISOLÉS NOUS SOMMES PLUS VULNÉRABLES,
 REGROUPÉS NOUS SOMMES PLUS FORTS**

Voter FO c'est permettre la défense des personnels non titulaires par le seul syndicat qui œuvre depuis toujours pour leur reconnaissance.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DGAC



HUMANISME
INDEPENDANCE
SOLIDARITÉ
PROFESSIONNALISME
VOTEZ
 DU 23 AU 30 JUIN 2008





Force Ouvrière

Syndicat National
de la Navigation
Aérienne

Grade Chef
Laurent FALGAYRAS
Philippe PERNET
Alain LOUBIES
Patrick NOUVELLON

Grade divisionnaire
Marie-Hélène FIRPO-BOUDOT
Patrick HERBIN
Isabelle ESPANET
Marc BREFEL
Joanne JOVASEVIC -PREUX
Eric BONNET

Grade principal
Jessica BARTHELEMY
Frédéric QUENARD
Pascal BONNET
Denis SOLVIGNON
Alain BOUTON
Philippe HENRY

www.snafo.com

ELECTION ICNA

Liste nationale présentée par FORCE OUVRIERE

Les ICNA exercent des fonctions opérationnelles, d'encadrement, de formation et d'expertise dans tous les domaines de la Navigation Aérienne et au sein de l'ENAC.

La mise en œuvre de la transposition de la directive concernant la licence européenne de contrôleur sera effective au 17 mai 2008. A cette date pour exercer une fonction de contrôleur ou s'entraîner sur une position les ICNA devront être titulaires d'une licence valide.

Lors de la transposition des textes européens au sein de l'opérateur unique DSNA, FO a défendu les contrôleurs, en particulier, sur les points suivants :

- Normes médicales plus souples.
- Formation qualifiante en langue anglaise par la mise en place d'un PIFA qui permet la délivrance de la mention linguistique, sans test couperet, obligatoire au 17 mai 2010.
- Formation continue basée sur la culture de la sécurité. L'objectif est de recevoir une formation de qualité pas de repasser une mention d'unité.
- Garantie d'avancement et du régime indemnitaire par le maintien du titre détenu en cas d'inaptitude médicale.

Le principe défendu par FO est l'amélioration du statut ICNA au sein de la Fonction Publique. Le statut et l'appartenance à la Fonction Publique sont des garanties indispensables pour rendre un service public basé sur la sécurité, le respect de l'environnement tout en augmentant la capacité.

Concernant le contexte européen, **FO défend la notion de FAB coopératif où chaque opérateur apporte son expertise et sa coopération au sein du FAB.**

Coopérer ne veut pas dire fusionner : la DSNA est l'opérateur unique en France et doit le rester pour être indépendante des pressions commerciales générées par les compagnies aériennes au sein de la Commission Européenne. Lors de la récente réunion du 24 avril 2008, FO a réaffirmé sa position de construction d'un modèle coopératif FABEC.

Dans le cadre du protocole en cours et des mesures associées, des GT et des futures négociations FO continuera à défendre l'ensemble des ICNA et en particulier les points suivants :

- **Maintien du recrutement** pour faire face aux besoins actuels et futurs des services. (formation continue, anticipation des départs en retraite, charge de travail liée aux fonctions d'expertise, ...).
- **Maintien de la mobilité qui est un droit.** La mobilité fonctionnelle (CRNA vers APP ou APP vers CRNA, Exploitation vers Encadrement ou expertise) et la mobilité géographique ne doivent pas être remises en cause. Les ICNA hors salle doivent pouvoir maintenir leur mention linguistique pour y revenir s'ils le souhaitent.
- **Amélioration de la gestion des ICNA titulaires inaptes médicaux ou en arrêt formation avant l'obtention de la mention d'unité de l'organisme d'affectation.** Les postes proposés doivent permettre une véritable carrière en prenant en compte les vœux des agents, la formation reçue et l'expérience acquise.
- **Mise en place d'une politique d'affectation des ressources ICNA** claire et négociée en GS 32H et en CTP DSNA.
- **Amélioration de la formation ICNA au sein de l'ENAC et de la formation continue** pour tenir compte des évolutions du métier au sein de la DGAC et sur le plan européen.
- **Création d'un FAB coopératif** incluant 3 principes :
 - les ICNA resteront dans leur statut pour éviter tout dumping social.

- L'ensemble des organismes de contrôle sera au sein du FAB.
- La DSNA restera l'opérateur unique français.

• **Accès au grade d'Ingénieur en Chef pour tous les ICNA.** Ce grade permettant une amélioration de l'indice terminal (HEA) est une avancée importante. Les fonctions et les conditions donnant accès à ce grade doivent être améliorées pour permettre aux ICNA issus des recrutements internes ou exerçant une licence sur des organismes de groupe E d'y accéder. En particulier la réflexion sur la mise en place de CDQ dans les groupes E moins de 24000 MEQ doit être menée à terme.

• **Le taux d'ISQ doit être le même dans tous les groupes puisque les ICNA sont PC dans tous les groupes.** Le supplément d'ISQ restera lié aux groupes.

• **La politique d'approche centralisée et l'organisation de l'espace inférieur doivent aboutir à une véritable amélioration du service rendu à l'usager.**

- FO refusera toute approche « comptable » n'améliorant pas le service rendu.

- L'expertise locale des contrôleurs doit être prise en compte en cas de modification de procédures de travail ou d'aménagement d'espace.

- Les effectifs nécessaires doivent être prévus pour l'ouverture des positions SIV au sein des approches.

- La mise en place d'assistant dans les TWR et APP doit être étudiée pour améliorer les conditions de travail et la sécurité.

• **L'amélioration du dispositif Région Parisienne doit être effective en concertation étroite avec les personnels.** La création d'OPERA et les différents scénarii doivent être réalisés en accord avec les personnels des 3 centres concernés. Les décisions doivent respecter la sécurité, les conditions de travail et sociales des personnels.

• **Le rôle des DCC** doit être étudié dans le cadre de l'évolution de la coordination du trafic civil et du trafic militaire aux niveaux 2 et 3.

• **Refonte de la grille EVS** incluant 3 principes :

- Réduction du nombre de niveaux pour simplifier et harmoniser.
- Revalorisation de la fonction contrôle et des fonctions d'encadrement, d'expertise et de formation.
- Revalorisation des fonctions DCC dans le cadre de leur évolution.

• **Ouverture d'AVE sur les postes à recouvrement** dans tous les domaines de compétence des ICNA sur les postes d'encadrement et d'expertise.

• **Amélioration du niveau de la pension et du taux de remplacement.** L'augmentation du nombre d'années nécessaires pour une pension à taux plein et la durée de carrière plus courte posent une véritable difficulté pour les ICNA qui doivent faire face d'une part à une baisse importante de revenus et, d'autre part, à une fin d'activité professionnelle à l'âge de 57 ans. En maintenant cette limite d'âge les jeunes ICNA actuels ou ceux entrés plus tard dans le corps par la voie interne n'auront pas le nombre maximal d'années de cotisation pour prétendre à une retraite complète. FO défendra les solutions suivantes pour faire face à cette problématique :

- **Renforcement du dispositif ATC (montant et durée)**
- **Augmentation du nombre de points NBI**
- **Report de la limite d'âge à 59 ans et 6 mois (possibilité de départ entre 50 et 59 ans et 6 mois)**

FO participe à tous les groupes de travail et réflexions concernant les ICNA pour faire progresser et défendre l'ensemble du corps tant sur le plan national qu'international.

Les élections 2008 sont très importantes car elles se déroulent dans un contexte complexe au niveau national et international.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DGAC



HUMANISME
INDEPENDANCE
PROFESSIONNALISME
SOLIDARITÉ
VOTEZ
DU 23 AU 30 JUIN 2008



ISOLÉS NOUS SOMMES PLUS VULNÉRABLES, REGROUPÉS NOUS SOMMES PLUS FORTS

**EN VOTANT FO LES ICNA RENFORCENT
LE SYNDICAT QUI FAIT DES PROPOSITIONS CONCRETES
BASEES SUR DES VALEURS HUMAINES,
SOLIDAIRES ET PROFESSIONNELLES.**



Force Ouvrière

Syndicat National
de la Navigation
Aérienne

Philippe VERSI
François LEBALLY
Patrick AMOUROUX
Véronique GIRARD

www.snnafo.com

ELECTION IEEAC

Liste nationale présentée par FORCE OUVRIERE

Les IEEAC exercent dans toutes les directions de la DGAC et dans tous les domaines. L'ensemble des fonctions tenues par les IEEAC dans la DSNA, la DCS et la future DTA doivent être reconnues tant sur le plan statutaire qu'indemnitaire. La mobilité fonctionnelle et géographique doit être préservée et améliorée.

Dans le cadre du protocole en cours, des GT et mesures associées ainsi que dans les futures négociations FO défendra l'ensemble des IEEAC et en particulier les points suivants :

- **Maintien de la mobilité fonctionnelle** et géographique avec une politique d'affectation des ressources IEEAC claire permettant de pouvoir faire de véritables choix tout au long de sa carrière. Les aspirations des IEEAC d'occuper des postes d'encadrement ou d'expertise doivent être reconnues.
- **Augmentation du recrutement** pour faire face aux besoins actuels et futurs des services. Le recrutement est un gage d'avenir pour le corps. Cette mesure permet de fournir des effectifs d'encadrement ou d'expertise pour l'ensemble des services de la DGAC.
- **Amélioration de la formation au sein de l'ENAC** pour tenir compte de l'évolution des métiers au sein de la DGAC et sur le plan européen.
- **Refus d'externalisation des tâches confiées aux IEEAC.** Ces pratiques ne peuvent qu'être des facteurs de pertes d'expertises préjudiciables au corps lui-même et aux services.
- **L'avancement doit être encore amélioré pour permettre à tous les IEEAC quel que soit le type de recrutement d'accéder au 1015 et aux indices Hors Echelle.** Pour obtenir cela il faut :
 - une modification des conditions d'accès au CTAC qui pénalisent actuellement les IEEAC entrés par la voie professionnelle et ne joue pas le rôle d'accélérateur de carrière,
 - l'augmentation du nombre de postes fonctionnels permettant l'accès hors échelle,
 - la création de postes en nombre suffisant pour la nomination au grade de principal. L'ancienneté dans la Fonction Publique doit être davantage prise en compte.

- **Amélioration de la grille RSI :**
 - réduction du nombre de niveaux et prise en compte de l'expertise acquise sur le poste,
 - positionnement identique à fonctions comparables au sein des différentes directions (DCS, DSNA, DTA) ou services (ENAC, SEFA, ..).

- **Augmentation de l'Indemnité Spéciale (IS).** Cette prime doit continuer à progresser.

- **Ouverture d'AVE sur les postes à recouvrement IEEAC / IPC** dans tous les domaines et services en particulier sur des postes d'encadrement et d'expertise de haut niveau.

- **Un dispositif pour réduire la perte de revenu qui est importante lors du départ en retraite.** Les primes ne sont pas prises en compte et l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein réduit encore le taux de remplacement de la pension. **C'est encore plus vrai pour les IEEAC qui entrent plus tard que d'autres corps au sein de la DGAC. En parallèle le montant de la NBI doit être amélioré.**

- **Une DGAC unie au sein d'un FABEC coopératif au niveau européen cette position permet :**

- la garantie statutaire pour les agents au sein de la Fonction Publique,
- le service rendu à tous les usagers,
- de contrer toutes dérives économiques et le dumping social.

FO participe aux groupes de travail et de réflexions concernant les IEEAC pour faire progresser et défendre l'ensemble du corps. FO défend les IEEAC au sein des comités paritaires (CTP Ministériel..) dans les groupes de travail européens au sein de l'ETF.

Les élections 2008 sont très importantes car elles se déroulent dans un contexte complexe au niveau national et international. **Les IEEAC ne doivent pas être exclus et isolés au sein de la DGAC et au niveau Européen.**

**ISOLÉS NOUS SOMMES PLUS VULNÉRABLES,
REGROUPÉS NOUS SOMMES PLUS FORTS**

**EN VOTANT FO LES IEEAC RENFORCENT
LE SYNDICAT QUI FAIT DES PROPOSITIONS
CONCRETES BASEES SUR DES VALEURS HUMAINES,
SOLIDAIRES ET PROFESSIONNELLES.**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES **DGAC**



**HUMANISME
INDEPENDANCE
PROFESSIONNALISME
SOLIDARITÉ
VOTEZ**

DU 23 AU 30 JUIN 2008





Force Ouvrière

Syndicat National de la Navigation Aérienne

Grade divisionnaire
Gilles MARQUIS
Jean-Claude RIVIERE
Jean-Marc DEMARS
Jean-Yves LABASTHE

Grade principal
Pascal REILHAN
Lionel WINTERSHEIM
Thierry DELAMAIDE
Emmanuel HAINZELAIN

www.snafo.com

ELECTION IESSA

Liste nationale présentée par FORCE OUVRIERE

Les IESSA ont connu des évolutions importantes ces dernières années, contraintes liées à la mise en œuvre des ESARR 5 en 2007, création d'une licence ATSEP avant fin 2008, réorganisation des maintenances, etc... Ces changements ne seront pas les derniers car d'autres mutations s'annoncent à court ou moyen terme.

Réorganisation de la supervision, quasiment actée pour certains centres, en cours ou toujours en discussion pour d'autres...

Les IESSA exercent actuellement des fonctions opérationnelles, d'encadrement, de formation et d'expertise dans tous les domaines de la Maintenance et de la Supervision dans quasiment tous les services de la DSNA et à l'ENAC. Qu'en sera-t-il dans l'avenir ?

Il est prévu au protocole 2007 d'étudier la possibilité d'un rapprochement entre les IESSA, IEEAC et segment supérieur des TSEEAC.

Quel est le but de l'administration et de certains ? Un corps commun d'encadrement, une fusion ?

Le corps des IESSA a ses spécificités et elles doivent être défendues et respectées.

Le principe défendu par FO est le maintien de la diversité des tâches et des fonctions dévolues aux IESSA au sein de la Fonction Publique. Le statut et l'appartenance à la Fonction Publique sont des garanties indispensables pour rendre un service public indépendant des lois de la concurrence, de qualité, basé sur la sécurité et le respect de l'environnement.

Dans le cadre du protocole en cours et des mesures associées, des GT et des futures négociations FO continuera à défendre l'ensemble des IESSA et en particulier les points suivants :

• **Maintien du recrutement** pour faire face aux besoins actuels et futurs des services (formation continue, anticipation des départs en retraite, charge de travail liée aux fonctions d'expertise, ...).

• **Mise en place d'une politique d'affectation des ressources IESSA** claire et négociée.

• **Refus de transfert de compétence et d'externalisation vers des sociétés extérieures (comme à la DTI par exemple)**

• **Refus de réduction d'effectifs des Maintenances Régionales**

• **Adaptation de la formation IESSA au sein de l'ENAC et Amélioration de la formation continue** pour tenir compte des évolutions du métier au sein de la DGAC sur le plan européen (ESARR 5, Licence, ...).

• **Ouverture d'AVE sur les postes à recouvrement** dans tous les domaines de compétence des IESSA sur les postes d'encadrement et d'expertise.

• **Maintien de la mobilité qui est un droit.** La mobilité fonctionnelle et la mobilité géographique ne doivent pas être remises en cause.

• **Refonte de la grille EVS** incluant les principes de :
- Réduction du nombre de niveaux pour simplifier et harmoniser.
- Reconnaissance des fonctions d'expertise, de formation et de supervision.
- Revalorisation des fonctions en rapport avec les récentes évolutions et celles à venir.

• **Création d'un 4^{ème} grade fonctionnel HEA et élargissement des fonctions permettant d'y accéder.** Un grade est acquis contrairement à un emploi fonctionnel qui est à durée limitée.

• **Un dispositif pour réduire la perte de revenu qui est importante lors du départ en retraite.** Les primes ne sont pas prises en compte et l'augmentation du nombre d'années nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein réduit encore le revenu.

• **Une DGAC unie au sein d'un FABEC coopératif au niveau européen ce qui permet :**

- la garantie statutaire pour les agents au sein de la fonction publique,
- le service rendu à tous les usagers,
- de contrer toutes dérives économiques et le dumping social.

Concernant le contexte européen, FO défend la notion de FAB coopératif où chaque opérateur apporte son expertise et sa coopération au sein du FAB.

Coopérer ne veut pas dire fusionner : la DSNA est l'opérateur unique en France et doit le rester pour être indépendante des pressions commerciales générées par les compagnies aériennes au sein de la Commission Européenne.

Lors de la récente réunion du 24 avril 2008, FO a réaffirmé sa position de construction d'un modèle coopératif FABEC.

FO participe à tous les groupes de travail et réflexions concernant les IESSA pour faire progresser et défendre l'ensemble du corps tant sur le plan national qu'international.

Les élections 2008 sont très importantes car elles se déroulent dans un contexte complexe au niveau national et international.

**ISOLÉS NOUS SOMMES PLUS VULNÉRABLES,
REGROUPÉS NOUS SOMMES PLUS FORTS**

EN VOTANT FO LES IESSA RENFORCENT LE SYNDICAT QUI FAIT DES PROPOSITIONS CONCRETES BASEES SUR DES VALEURS HUMAINES, SOLIDAIRES ET PROFESSIONNELLES.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DGAC



**HUMANISME
INDEPENDANCE
PROFESSIONNALISME
SOLIDARITÉ
VOTEZ
DU 23 AU 30 JUIN 2008**





Force Ouvrière

Syndicat National
de la Navigation
Aérienne

Classe exceptionnelle

Pascal MOLINARI
Eric HERBIN
Eric CHALEW
Thierry GERTRUDE

Classe principale

Thierry MOROT
Jean-Marie BARTHELEMY
Eric LALLIS
Patrick ROUX

Classe normale

Marie-Cécile ASSEMAT
Julien SARTHOU
Sandrine PEROGARO
Yan LAFITTE

ELECTION TSEEAC

Liste nationale présentée par FORCE OUVRIERE

Les TSEEAC exercent dans toutes les directions de la DGAC et dans tous les domaines. L'ensemble des fonctions tenues par les TSEEAC dans la DSNA, la DCS et la future DTA doivent être reconnues tant sur le plan statutaire que sur le plan indemnitaire. La mobilité fonctionnelle et géographique doit être préservée et améliorée.

Dans le cadre du protocole en cours, des GT et mesures associées et des futures négociations FO défendra l'ensemble des TSEEAC et en particulier les points suivants :

• **Retour à une mobilité à 3 ans après la première affectation.** En effet les effets néfastes de cette décision incluse dans le protocole de 2004 (FO avait été le seul syndicat représentatif des TSEEAC à refuser de signer ce protocole) se font de plus en plus sentir (augmentation des dossiers sociaux, des temps partiels en début de carrière, tentation de l'Administration de réduire les effectifs dans tous les services, ...).

• **Maintien de l'accès à la fonction contrôle aux TSEEAC** pour contribuer à la découverte de ce métier et à la reconnaissance du professionnalisme des TSEEAC dans tous les domaines.

• **Meilleure gestion de la CAP TSEEAC** avec des critères clairs permettant aux TSEEAC de faire de véritables choix dans leurs futures affectations tant sur le plan fonctionnel que géographique.

• **Mise en place d'une politique d'affectation des ressources TSEEAC** claire et négociée avec les syndicats représentatifs des TSEEAC.

• **Augmentation du recrutement** pour faire face aux besoins actuels et futurs des services (responsabilités nouvelles, formation continue, temps de pause, ...).

• **Amélioration de la formation au sein de l'ENAC** et de la formation continue pour tenir compte des évolutions des métiers au sein de la DGAC et sur le plan européen.

• **Reconnaissance du diplôme TSEEAC** par la commission des titres (le dossier a été repris par le SG début 2008).

• **Poursuite de l'amélioration de l'organisation de la deuxième qualification** statutaire pour augmenter le pourcentage de lauréats.

• **L'indice terminal TSEEAC porté à 590 NM** (540 actuellement) accessible à tous les TSEEAC.

• **Refonte de la grille EVS** incluant 3 principes :

- Réduction du nombre de niveaux et prise en compte de l'expertise acquise sur le poste.
- Positionnement identique à fonctions comparables au sein des différentes directions (DCS, DSNA, DTA) ou services (ENAC, SEFA, ...).
- Revalorisation des fonctions nouvelles ou injustement « oubliées » (Assistant de classe, gestion des réseaux, contrôle aérien, logistique...).

• **Ouverture d'AVE sur les postes à recouvrement** dans tous les domaines de compétence des TSEEAC en particulier sur des postes d'encadrement et d'expertise. L'expérience acquise sur ces postes doit être prise en compte pour servir de base à la réflexion sur le deuxième segment de carrière des TSEEAC.

• **Elargissement des fonctions permettant l'accès aux emplois fonctionnels RTAC et CTAC** et augmentation de l'indice terminal de ces 2 emplois.

• **Un dispositif pour réduire la perte de revenu qui est importante lors du départ en retraite.**

Les primes ne sont pas prises en compte et l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein réduit encore le revenu.

• **Une DGAC unie au sein d'un FABEC coopératif au niveau européen cette position permet :**

- la garantie statutaire pour les agents au sein de la fonction publique,
- le service rendu à tous les usagers,
- de contrer toutes dérives économiques et le dumping social.

FO participe à tous les groupes de travail et réflexions concernant les TSEEAC pour faire progresser et défendre l'ensemble du corps.

FO défend les TSEEAC dans tous les comités paritaires (CTP Ministériel, CTP DSNA, ...) dans les groupes de travail européens au sein de l'ETF et en Commission Administrative Paritaire tant sur le plan général qu'à titre individuel.

Les élections 2008 sont très importantes car elles se déroulent dans un contexte complexe au niveau national et international.

**ISOLÉS NOUS SOMMES PLUS VULNÉRABLES,
REGROUPÉS NOUS SOMMES PLUS FORTS**

**EN VOTANT FO LES TSEEAC RENFORCENT
LE SYNDICAT QUI FAIT DES PROPOSITIONS
CONCRETES BASEES SUR DES VALEURS HUMAINES,
SOLIDAIRES ET PROFESSIONNELLES.**

www.snnafo.com

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DGAC



**HUMANISME
INDEPENDANCE
PROFESSIONNALISME
SOLIDARITÉ
VOTEZ**

DU 23 AU 30 JUIN 2008

